



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 20 décembre 2024

Résultats de l'élection syndicale TPE 2024 pour la région Occitanie

Les résultats de l'élection 2024 des syndicats représentant les salariés des très petites entreprises et des particuliers employeurs, pour la région Occitanie, ont été proclamés le vendredi 20 décembre 2024, par la Commission régionale des opérations de vote et en présence des organisations candidates :

Organisations syndicales candidates		Suffrages valablement exprimés	%
	Confédération autonome du travail (CAT)	209	1,07%
	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	2536	13,02%
	Confédération française de l'encadrement - CGC (CFE-CGC)	618	3,17%
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	1343	6,90 %
	Confédération générale du travail (CGT)	5541	28,45%
=	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)	2682	13,77%
	Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO)	486	2,50%
	Union des syndicats gilets jaunes (USGJ)	753	3,87%
	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	2914	14,96%
	Union syndicale SOLIDAIRES (SOLIDAIRES)	1199	6,16%
Niveau professionnel	Confédération nationale des éducateurs sportifs, des salariés du sport et de l'animation (CNES)	11	0,06%
	Confédération des salariés du particulier employeur, assistants familiaux et assistants maternels (CSAFAM)	269	1,38%
	Fédération nationale des associations et syndicats de sportifs (FNASS)	18	0,09%
	Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC)	65	0,33%
	Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST)	1	0,01%
	Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPCT)	12	0,06%
	Syndicat national de l'immobilier, des gardiens d'immeubles, concierges et professions connexes (SNIGIC)	17	0,09%
	Syndicat professionnel des assistants maternels, assistants familiaux, gardes d'enfants et salariés du particulier employeur (SPAMAF)	799	4,10%
	TOTAL	19473	100 %

20 308 salariés des TPE et employés à domicile ont pris part à ce scrutin organisé du 25 novembre au 9 décembre 2024, soit un taux de participation de 4,25%.

Les résultats complets sont disponibles sur le site election-tpe.travail.gouv.fr et le site du [ministère du Travail et de l'Emploi](#).

À travers ce scrutin, les salariés des TPE, et les employés à domicile ont pu choisir l'organisation syndicale qui les représentera, notamment lors des négociations de branches, ces quatre prochaines années.

Les résultats de ce scrutin contribuent à la mesure de l'audience des organisations syndicales. Ils s'ajoutent aux suffrages recueillis par les organisations syndicales lors des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés et lors des élections aux chambres départementales d'agriculture. La mesure de l'audience permettra d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national, au niveau régional et au niveau de chaque branche professionnelle pour les quatre prochaines années.

Contacts presse – Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Christine Lemoal

Tél : 06 29 85 54 40

Mél : dreets-oc.communication@dreets.gouv.fr